

**Mairie de SERILHAC
19190 SERILHAC**

**COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 13 novembre 2014

L'an deux mil quatorze, le treize novembre à 20h30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni, Salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yohan LAVAL, Maire.

Les membres du Conseil Municipal ont été convoqués par courrier en date du 7 novembre 2014

Nombre de Conseillers : 11

En exercice : 8

Présents : 8

Procurations : 0

Conseillers Présents : Yohan LAVAL, Gérard VERGNE, Claude GENESTE, Frédéric LORIEL, Christiane VERLHAC BARRE, Karine TERROU, Delphine GADAUD, Sébastien LEFEBVRE

Conseillers Absents : Elodie ROUGIER Guy CHADELAUD Maurice LAGIER

Procurations :

Secrétaire de séance : Sébastien LEFEBVRE

Ordre du jour :

- Appel nominal
- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 5 novembre 2014
- Décision modificative budget commune
- Délibération autorisant Mr Le Maire à représenter la Commune de Sérilhac et la Section de Laumond (affaire des biens de section)
- Délibération désignant Me Maisonneuve (affaire des biens de section)
- Délibération désignant Me Renaudie Virgile (accès à Lescure)
- Devis pour le diagnostic accessibilité handicapés bâtiments communaux
- Acquisition d'une parcelle en vue de construire une station d'assainissement (annule et remplace la délibération n° 98/2014)
- Questions diverses

DELIBERATION N°99/2014 : DECISION MODIFICATIVE

Mr le maire informe l'assemblée qu'il convient de faire une décision modificative sur le budget commune afin de payer la facture du garde corps du monument aux morts
Cette décision modificative est adoptée à l'unanimité des membres présents .

DELIBERATION N° 100/2014 : AUTORISATION DONNEE A MR LE MAIRE POUR REPRESENTER LA COMMUNE DE SERILHAC ET LA SECTION DE LAUMOND

Mr le Maire informe le conseil municipal de la demande de Me Maisonneuve ; pour les besoins des dossiers concernant les affaires : Commune de Sérilhac, Section de Laumond / Larivee Jacques, Larivet Yvette, Juin Christine, il convient de lui transmettre une délibération autorisant Mr le Maire, Yohan Laval, à représenter la Commune de Sérilhac et la Section de Laumond

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, acceptent cette délibération donnant l'autorisation pour représenter la Commune de Sérilhac et la Section de Laumond dans les affaires Larivee Jacques, Larivet Yvette et Juin Christine, à Mr le Maire Yohan LAVAL

DELIBERATION N° 101/2014 : RECOURS DE MR JACQUES LARIVEE, DE MME YVETTE LARIVET ET DE MME CHRISTINE JUIN

Mr le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de réactualiser la délibération concernant le choix d'un avocat pour défendre les intérêts de la Commune et de la Section de Laumond (suite aux dernières élections municipales)

Mr le Maire propose donc Maître Chloé MAISONNEUVE GATIGNOL Cabinet TEILLOT et ASSOCIES 21 bd Berthelot 63400 CHAMALIERES, déjà chargée des dossiers.

Les membres du Conseil, à l'unanimité des membres présents, acceptent le choix de Maître MAISONNEUVE GATIGNOL Chloé, pour défendre les intérêts de la Commune et de la Section de Laumond, et autorisent Mr le Maire à payer les honoraires correspondants et tout document s'y référant.

DELIBERATION N° 102/2014 : RECOURS DE MR ET MME JORRY / ACCES LESCURE

Mr le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de choisir un avocat pour défendre les intérêts de la Commune dans l'affaire qui nous oppose aux époux JORRY pour l'accès à Lescure. Mr le Maire propose Maître Virgile RENAUDIE 3 boulevard Koenig 19100 BRIVE LA GAILLARDE

Les membres du Conseil, à l'unanimité des membres présents, acceptent le choix de Maître Virgile RENAUDIE pour défendre les intérêts de la Commune dans l'affaire qui oppose la Commune de Sérilhac aux époux JORRY, et autorisent Mr le Maire à payer les honoraires correspondants et tout document s'y référant

DELIBERATION N° 103/2014 : DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE HANDICAPES BATIMENTS COMMUNAUX

Mr le Maire informe le conseil municipal du caractère obligatoire de faire faire un diagnostic accessibilité handicaps des bâtiments communaux ; deux devis ont été établis, un par le Pact Habitat et l'autre par l'Agence des Collectivités

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents acceptent le devis de Pact Habitat d'un montant de 1650 €ht

DELIBERATION N° 104/2014 : ACQUISITION D'UNE PARCELLE EN VUE DE CONSTRUIRE UNE STATION D'ASSAINISSEMENT ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N° 98/2014

Dans ces conditions constatant que la procédure a été strictement respectée, après avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 7 voix pour et 1 contre, accepte :

- l'acquisition de la parcelle cadastrée section E397 d'une contenance de 99ares 35 centiares moyennant un prix de 14211 €
- et autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire

DELIBERATION N° 105/2014 : DECISION MODIFICATIVE BUDGET DE LA SECTION DE LAUMOND

Mr le Maire informe l'assemblée qu'il convient de faire une décision modificative sur le budget de la section de Laumond afin de rembourser un « trop perçu » sur la vente de bois en septembre 2012.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte cette décision modificative à l'unanimité des membres présents.

DELIBERATION N° 106/2014 : DECISION MODIFICATIVE BUDGET DE LA COMMUNE

QUESTIONS DIVERSES

- info tarif sel et pouzolane

- info chèques groupama
- projet ramassage encombrants

fin de la séance à 22h30